

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier

Membres absents : PERRET Cécile – RAÏ Emilie

Membres arrivés en cours de conseil municipal : LAZZARO Olivier (20h30)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Date de convocation : 10/09/2025

Désignation des délégués au SERA (Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu-en-Bugey)

2025/26 – Approuvée

Considérant le décès en date du 26 mai 2025 de M. JOBEZ Jean-Claude, élu 4^{ème} adjoint et délégué titulaire au SERA, il convient de procéder à une nouvelle désignation de délégués appelés à siéger au sein du comité syndical à la carte du SERA.

Après un appel à candidatures, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder au vote pour la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au comité syndical du Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu et **DESIGNE** :

- M. DELOFFRE Dominique, maire, et M. DAMIANS Norbert, adjoint au maire, en qualité de délégués titulaires,
- M. NICOU Olivier, conseiller municipal et Mme BROUSSE Hélène, adjointe au Maire, en qualité de délégués suppléants.

Mise en place d'une participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire – Risque Santé

2025/27 - Approuvée

Il est obligatoire d'instaurer la participation au titre de la couverture des risques en matière de santé au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

Il est précisé que la participation de l'employeur ne peut être inférieure à la moitié du montant de référence fixé à 30 euros, soit 15.00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE de participer** au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque Santé au 1^{er} janvier 2026, **de retenir** la procédure dite de labellisation pour ce risque, **de fixer** le montant de la participation financière pour tous les agents, en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, à **15.00 euros**, **de préciser** que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation, **de verser** la participation directement aux agents titulaires et contractuels quel que soit leur quotité de temps de travail et **d'inscrire** les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Admission en créances éteintes de titres de recettes – Exercice 2025

2025/28 - Approuvée

Le Maire présente **une liste des titres de recettes à admettre en créances éteintes**

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Exercice	N° Titre	Débiteur	Objet	Montant	Type créance
2024	092	AVS SYSTEM	TLPE	66.80 €	ETEINTE
2023	172	AVS SYSTEM	TLPE	66.88 €	ETEINTE
2018	162	AVS SYSTEM	TLPE	62.00 €	ETEINTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'admettre en créances éteintes les titres présentés pour un montant total de **195.68 €** et **DIT** que les charges seront portées au budget principal de la commune de l'exercice 2025, sous l'imputation 6542.

Aide de la Région : Obtenir un barnum au profit des associations de la commune

2025/29 – Approuvée

Monsieur le maire présente une aide de la région relative à l'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune. Ce barnum de dimensions 3m x 3m est cédé à titre gratuit et la commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum à destination exclusive des associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DEMANDE** à bénéficier de l'attribution d'un barnum à titre gratuit et pour l'usage exclusif des associations de la commune d'Ambutrix et **AUTORISE** le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Mise à jour du projet pédagogique des services périscolaire (dont Plan Mercredi) et restaurant scolaire.

2025/30 – Approuvée

Après une première année scolaire de fonctionnement du service périscolaire dans le cadre du plan mercredi et compte-tenu du taux de fréquentation de ce dernier par les familles résidant de la commune, il a été décidé dès la rentrée scolaire 2025 de proposer le service aux extérieurs.

Il convient donc de modifier le projet pédagogique en vigueur afin qu'il réponde à cette nouvelle disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte**, à compter du 01/09/2025, le projet pédagogique joint en annexe afin de permettre l'ouverture du service périscolaire les journées du mercredi durant l'année scolaire aux extérieurs et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaire (dont Plan Mercredi) et du restaurant scolaire.

2025/31 – Approuvée

Comme pour projet pédagogique, il convient d'adapter le règlement de fonctionnement des services.

Il est également proposé de mettre en conformité l'article 5 du règlement intérieur quant aux modalités d'accueil des familles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte**, à compter du 01/09/2025, le règlement intérieur joint en annexe afin de permettre l'ouverture du service périscolaire les journées du mercredi durant l'année scolaire aux extérieurs, **ADOpte** la modification apportée à l'article 5 du règlement intérieur et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de veiller au respect dudit règlement intérieur à compter de sa date de mise en œuvre,

Mise à jour du contrat de location de la salle des fêtes

2025/32 – Approuvée

Une modification du contrat de location de la salle des fêtes est nécessaire concernant les conditions de réservation de la salle et le règlement de la location afin d'être en cohérence avec le fonctionnement administratif. La liste des personnes à contacter est également mise à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la mise à jour du contrat de location de la salle des fêtes relative aux conditions de réservation de la salle des fêtes et au règlement de la location et **AUTORISE** le Maire à procéder à l'actualisation du contrat de location.

Questions diverses

Mise à jour des autorisations spéciales d'absence (ASA) du personnel communal

La délibération en date du 18 février 1988 relative aux autorisations spéciale d'absence n'est plus conforme aux dispositions prévues par la fonction publique d'Etat faisant référence en la matière.

Aussi, l'assemblée délibérante a travaillé sur un projet de délibération qui sera présenté lors de la prochaine séance du Comité Social et Technique du Centre De Gestion de l'Ain, prévue en décembre, pour avis avant vote.

IRVE

Lors de sa séance du 29 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la proposition d'adhésion du SIEA au groupement de commandes pour l'achat, l'installation l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).



Mairie d'Ambutrix

Suite à un entretien avec le SIEA, la commune n'est pas suffisamment attractive pour justifier une telle installation. En effet, la borne ne serait pas rentable. Le projet est donc abandonné.

Elections 2026

Les dates des élections sont arrêtées : 15 et 22 mars 2026.

Ressources humaines

Les situations administratives des agents sont évoquées à titre d'information des membres du conseil municipal. Compte tenu du départ à la retraite de l'employeur communal prévu le 1er Janvier 2026, un recrutement est en cours.

Périscolaire – Restauration scolaire

Dans le cadre du dispositif de la cantine à 1 euro, 13% des enfants bénéficient de repas à 1 euro. La mise en place de cette aide offerte aux familles concernées est une satisfaction pour la commune dans sa démarche sociale.

Usage de la salle des fêtes par des structures extérieures à la commune

Régulièrement des animations sont proposées par des compagnies et/ou des associations extérieures à la commune. L'avis des membres du conseil municipal est demandé quant à la mise à disposition de la salle des fêtes sans que cela remette en question le dynamisme du tissu associatif local.

Cette possibilité, qui doit rester occasionnelle et ne pas perturber le bon fonctionnement des associations de la commune, peut être intéressante en apportant de la nouveauté et en permettant éventuellement des formes de parrainage par les associations locales (accompagnement, ouverture de buvette lors de la manifestation, etc...)

Les demandes seront étudiées et traitées au fur et à mesure par l'équipe municipale.

Poteaux incendie

2 poteaux sont hors service aux Bolonières et à la Bergère. Une entreprise va être reçue pour traiter ce dysfonctionnement.

Bacs Jaunes

Les services de la CCPA prévoient l'équipement de la commune en bacs jaunes au cours du 1^{er} semestre de 2026.

Chats errants

6 chats ont été capturés depuis la signature de la convention avec la nouvelle association Les Chats et Nous située à Lagnieu. Des bénévoles parmi les habitants sont les bienvenus pour assister l'association dans les démarches de trapping, trajet chez le vétérinaire référent, etc...

Point-à-temps

Un devis pour trois rues a été proposé par une entreprise mais seulement le Chemin des Rochettes se révèle nécessaire pour réaliser du point-à-temps.

Coupure d'eau

Un nettoyage des réservoirs est prévu entre le 29/09 au 03/10 ou courant novembre. Le Sera informera directement les habitants d'éventuelles coupures.

Eclairage public

Suite à la réunion publique du 25 janvier 2025, la commune a sollicité auprès du SIEA une étude pour la mise en place d'un nouveau système d'éclairage par détection autour de la salle des fêtes. Le coût de l'opération avait été prévu au budget de l'exercice 2025.

Par ailleurs, la commune a également demandé au SIEA une étude pour la modernisation de l'éclairage public du village. Une réunion est prévue le 02 octobre prochain pour la présentation des premiers résultats.

Buizin

Un devis pour de l'enrochement, afin de renforcer le pied de berge sur une vingtaine de mètres, le long de la berge gauche du chemin des Bolonières est demandé.

Lorsque la culture du champ dans les virages de Ternant sera ramassée, une opération sera effectuée afin de consolider le merlon qui protège les habitations, siège d'infiltrations lors des crues.

Un COPIL a eu lieu le 10 août dernier sur la bonne gestion du risque inondation. Le prochain aura lieu le 10 octobre 2025.

Vogue

La manifestation s'est bien passée, il n'y a pas eu d'incidents particuliers.

Prochain conseil municipal le lundi 10 novembre 2025
Fin du conseil municipal à 22h05